

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

Numéro de dépôt: **90108582.9**

Int. Cl.⁵: **A47G 19/22**

Date de dépôt: **07.05.90**

Priorité: **18.05.89 CH 1866/89**

F-75016 Paris(FR)

Date de publication de la demande:
22.11.90 Bulletin 90/47

Inventeur: **Adam, Paul**

3, rue de Navarre

F-75005 Paris(FR)

Etats contractants désignés:
AT BE DE DK ES FR GB GR IT LU NL SE

Inventeur: **Lanu, Christian**

20, rue Spontini

F-75016 Paris(FR)

Demandeur: **Adam, Paul**
3, rue de Navarre
F-75005 Paris(FR)

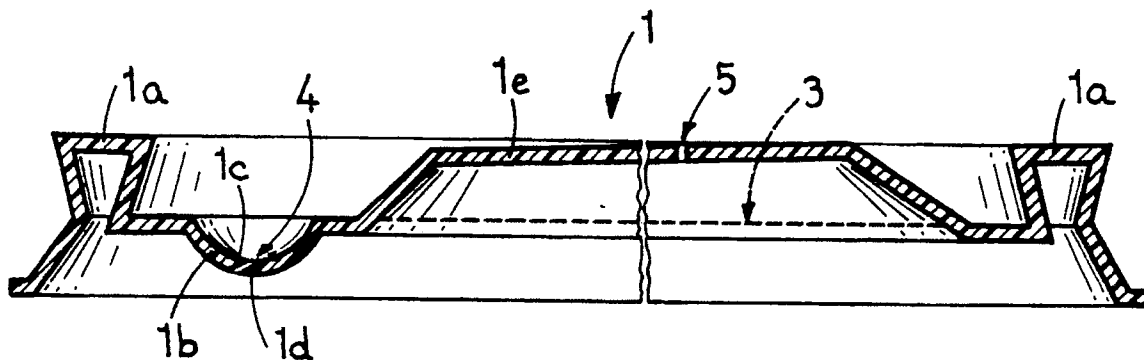
Mandataire: **Robert, Jean S. et al**
51, route du Prieur
CH-1257 Landecy (Genève)(CH)

Demandeur: **Lanu, Christian**
20, rue Spontini

Couvercle pour récipient.

Le couvercle (1), en matière plastique déformable élastiquement, présente une partie en creux (1b) au fond de laquelle est ménagée une fente (4) inclinée par rapport au plan général dudit couvercle. Grâce à cette inclinaison, un bord (1c) de cette fente (4), antérieur, recouvre l'autre bord (1d) postérieur. Une pression exercée sur une partie (1e), en relief par rapport à la face antérieure (3) du couvercle (1),

produit une déformation du bord (1d) de la fente (4), ce qui ouvre celle-ci. Lorsque le couvercle est utilisé sur un gobelet contenant une boisson, l'utilisateur exercera automatiquement cette pression à l'aide de la lèvre supérieure en portant le récipient à sa bouche, ce qui lui permettra de boire à même ledit récipient.



Couvercle pour récipient.

La présente invention a pour objet un couvercle pour récipient destiné à contenir un produit liquide, qui présente des moyens de prélèvement de celui-ci.

De tels couvercles sont connus en soi.

Les moyens permettant de prélever du liquide sont le plus généralement constitués par une languette que l'utilisateur soulève ou arrache ou par une partie de moindre résistance de la face du couvercle que l'utilisateur crève ou enfonce.

L'inconvénient de ces dispositions réside d'une part dans le fait qu'une fois un prélèvement effectué l'ouverture ne peut plus être refermée, et d'autre part dans le fait qu'il est souvent très incommode de verser le liquide à travers l'ouverture ainsi réalisée ou de boire le liquide à même le récipient, sans en renverser.

Cet inconvénient est particulièrement désagréable lorsque le récipient est utilisé dans un avion, un train ou un bateau ou encore dans une voiture, comme l'usage s'en répand de plus en plus, à l'occasion d'un arrêt dans un restaurant routier ou même en roulant.

Le but de la présente invention est de fournir un couvercle pour récipient permettant des prélèvements de liquide et permettant, en particulier, de boire le liquide à même le récipient, qui ne présente pas ces inconvénients.

Ce but est atteint grâce aux moyens définis dans la revendication 1.

Le dessin représente, à titre d'exemple, une forme d'exécution de l'objet de l'invention.

La fig. 1 est une vue en plan d'un couvercle pour récipient.

La fig. 2 est une coupe diamétrale de ce couvercle, suivant la ligne II-II de la fig. 1, un récipient sur le bord duquel est engagé ledit couvercle étant partiellement représenté.

La fig. 3 est une coupe du couvercle, analogue à celle de la fig. 2, à échelle agrandie, et

La fig. 4 est une coupe d'un détail de ce couvercle, à encore plus grande échelle.

Le couvercle représenté, désigné par 1, en matière plastique déformable élastiquement, obtenu par moulage, de forme circulaire, présente un pli périphérique 1a, de section droite en U, destiné à s'engager sur une nervure 2a que présente le bord d'un gobelet 2, également en matière plastique. L'assemblage du couvercle au gobelet est ainsi assuré à cran et constitue une fermeture pratiquement hermétique.

Le couvercle 1 présente une partie en arc de cercle 1b, en creux par rapport à sa face antérieure, désignée par 3, de section droite sensiblement semi-circulaire. Une fente 4, oblique par rapport au

plan général du couvercle, en arc de cercle, est ménagée dans le fond de la partie en creux 1b. Du fait de l'obliquité de cette fente, l'un de ses bords, désigné par 1c, antérieur, surplombe l'autre bord, désigné par 1d, postérieur. Le bord antérieur 1c est situé du côté de la convexité de l'arc de cercle que forme la partie en creux 1b, alors que le bord postérieur 1d de la fente 4 est situé du côté de la concavité de cet arc de cercle.

Le couvercle présente une partie diamétrale 1e en saillie ou en relief par rapport à sa face antérieure 3, qui se termine au voisinage du bord postérieur 1d de la fente 4. Un trou 5 formant évent est ménagé dans cette partie en relief 1e.

Il est à remarquer que l'épaisseur du couvercle 1, la section de la fente 4 et le diamètre du trou 5 ont été exagérés aux figures 3 et 4 de manière à augmenter la clarté du dessin.

Le présent couvercle s'utilise de la façon suivante :

Une pression étant exercée sur sa partie en relief 1e, soit au doigt soit au moyen de la lèvres supérieure lorsque l'utilisateur désire boire le contenu du gobelet 2 à même celui-ci, elle déforme la matière du couvercle, ce qui produit l'ouverture de la fente 4. Le liquide peut ainsi être prélevé par cette fente. Il est à remarquer que, lorsque l'utilisateur boit à même le récipient, sa lèvres supérieure se place automatiquement sur la partie en saillie 1e lorsqu'il porte le récipient, muni de son couvercle, à sa bouche, visant la partie en creux 1b.

Lorsque la pression en 1e est relâchée, la fente 4 se referme sous l'effet de l'élasticité propre de la matière du couvercle, comme aussi sous l'effet de la surpression que peut produire le liquide contenu dans le récipient, spécialement lorsqu'il s'agit d'une boisson chaude. L'expérience montre que l'on peut renverser, voire retourner le récipient sans qu'il ne se produise d'écoulement intempestif du liquide qu'il contient.

Si une goutte de liquide vient à s'échapper au moment où cesse le prélèvement, elle ne se répand pas sur tout le couvercle, grâce à la partie en creux 1b qui récupère cette goutte. Celle-ci est alors soit ramenée dans le récipient par une nouvelle pression exercée sur la partie en relief 1e, soit évacuée lors du prélèvement suivant.

Il est à remarquer que la partie en saillie ou en relief 1e pourra constituer un élément d'un motif décoratif ou autre, ce motif pouvant lui-même être un logo ou la partie figurative d'une marque ou encore constituer une lettre ou tout autre signe. Dans l'exemple représenté la partie 1e constitue la jambe médiane d'un motif en relief en forme de M.

La présente invention pourra s'appliquer à tout

couvercle convenant à tout récipient, par exemple les récipients destinés à conserver des aliments liquides dans une armoire frigorifique, tels les récipients appelés "TUPPERWARE" (marque déposée).

5

Revendications

1. Couvercle pour récipient destiné à contenir un produit liquide, qui présente des moyens de prélèvement de celui-ci, caractérisé par le fait qu'il est réalisé en une matière déformable élastiquement et présente une fente inclinée par rapport à son plan général de façon qu'un des bords de ladite fente, antérieur, surplombe l'autre bord, postérieur, le tout de manière à permettre qu'une pression exercée sur ledit couvercle, au voisinage de ladite fente, du côté de son bord postérieur, pression exercée au doigt ou, le plus généralement, à l'aide de la lèvre supérieure lorsque le prélèvement s'effectue en buvant le liquide à même le récipient, on produise une déformation de la matière du couvercle, du côté du bord postérieur de la fente, ce qui ouvre celle-ci et permet le passage du produit liquide, la fente se refermant d'elle-même sous l'effet de l'élasticité propre de la matière du couvercle lorsque la pression cesse d'être exercée sur celui-ci.

10

15

20

25

2. Couvercle suivant la revendication 1, caractérisé par le fait qu'il présente une partie, située au voisinage du bord postérieur de la fente, en relief par rapport au plan général de la face antérieure du couvercle sur laquelle vient s'exercer la pression destinée à produire l'ouverture de la fente.

30

35

3. Couvercle suivant la revendication 2, caractérisé par le fait que ladite partie en relief constitue un élément d'un motif figurant sur celui-ci.

4. Couvercle suivant la revendication 1, caractérisé par le fait qu'il présente une partie formant un creux au fond duquel est ménagée ladite fente.

40

5. Couvercle suivant la revendication 4, caractérisé par le fait que la section de ladite partie en creux est sensiblement semi-circulaire.

6. Couvercle suivant la revendication 1, caractérisé par le fait que ladite fente est en arc de cercle, son bord postérieur étant situé du côté de la concavité dudit arc de cercle et son bord antérieur du côté de la convexité de celui-ci.

45

7. Couvercle suivant les revendications 4 et 6, caractérisé par le fait que la partie en creux dans laquelle est ménagée la fente est également en arc de cercle.

50

55

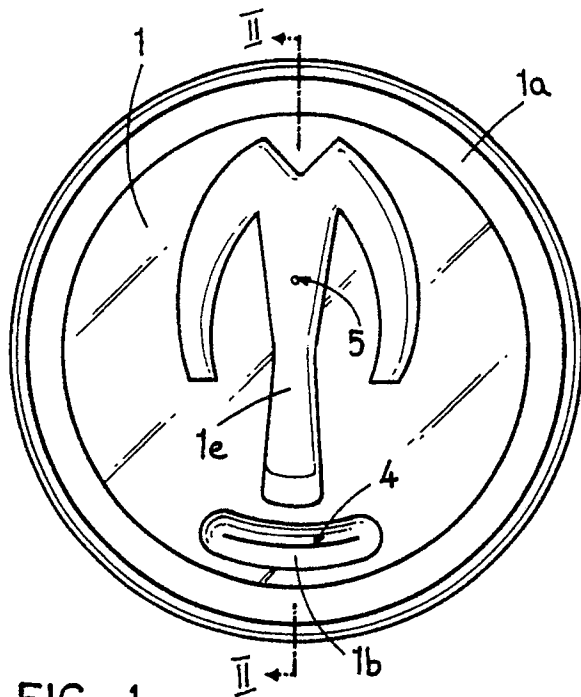


FIG. 1

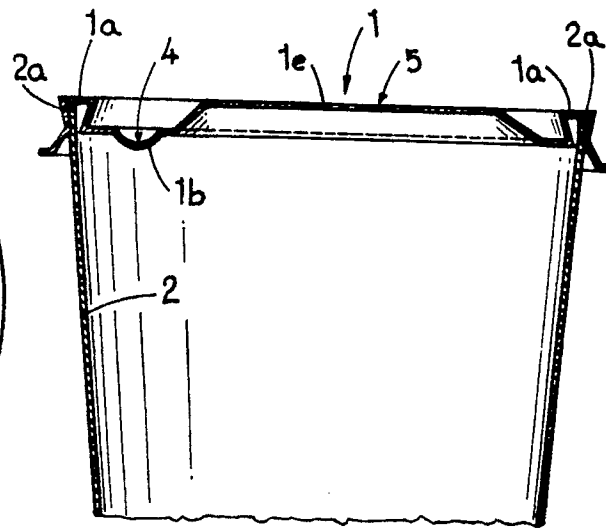


FIG. 2

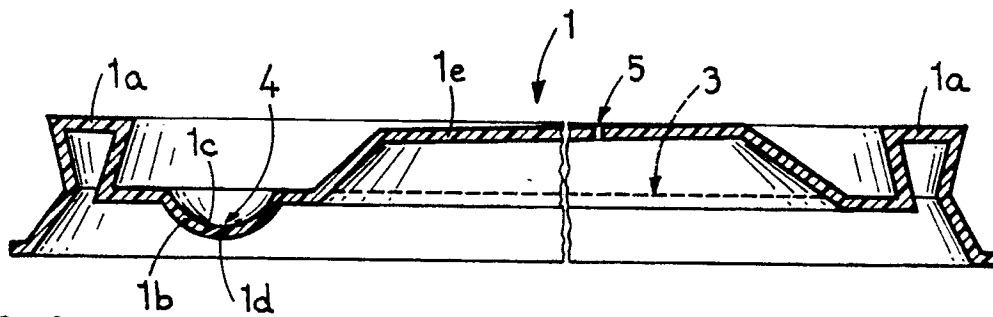


FIG. 3

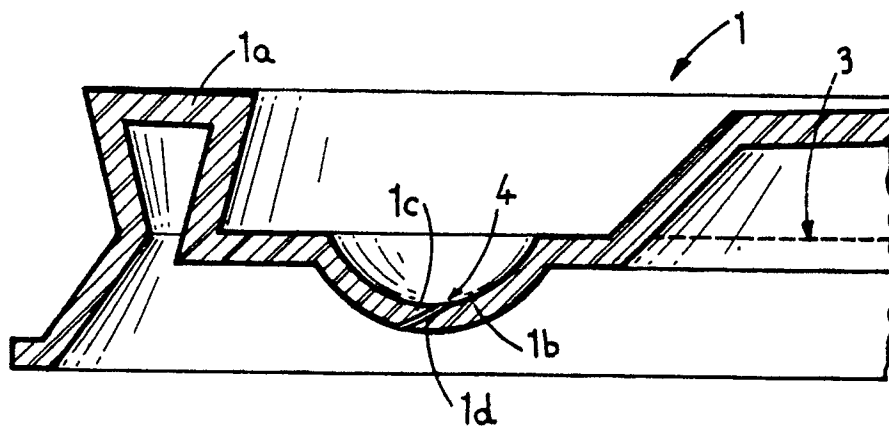


FIG. 4



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numero de la demande

EP 90 10 8582

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.5)
X	US-A-4186842 (K.J.ALBERT) * colonne 3, ligne 66 - colonne 4, ligne 18; figures 3, 5 *	1-7	A47G19/22
X	FR-A-787850 (STUBBLEFIELD) * page 1, ligne 53 - page 2, ligne 52; figures 3-5 *	1-3, 6	
Y	& US-A-2003657	4, 5, 7	
Y	US-A-3301459 (GARDNER) * figures 1, 4, 5 *	4, 5, 7	
A	US-A-4441623 (ANTONIAK) * figures 1-3 *	1	
A	US-A-4412629 (DART) * colonne 3, lignes 62 - 68; figures 6-9 *	1	
A	US-A-4210256 (AMBERG) * colonne 1, ligne 68 - colonne 2, ligne 55 *	1	
A	US-A-4190174 (HAIMOWITZ) * figures 1-4 *	1	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.5)
A	US-A-3860162 (SCHUTZ) * figures 1-5 *	1	A47G
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 03 AOÛT 1990	Examineur VERMEESCH P.C.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			
T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande I : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			